

### 3. CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES (CECRL) : ENJEUX ET ACTUALITÉ

La voie qui a porté à la création du Cadre Européen Commun de référence pour les langues avait commencé dans les années 1960. Déjà dans la Convention culturelle européenne<sup>65</sup> de 1954 l'article 2 stipule que les États membres du Conseil de l'Europe s'engagent à faciliter la communication entre leurs citoyens en encourageant l'apprentissage mutuel des langues. Et c'est dans cette direction que, depuis les années 1960, les projets liés aux langues ont été axés sur l'apprentissage linguistique dans un contexte de communication.

Pendant les années 1970-80, des spécifications de "niveaux seuils" pour la communication autonome pour l'anglais et d'autres langues ont été élaborées. Cette approche considère que les compétences linguistiques ne dépendent pas uniquement des connaissances linguistiques. Dans cette voie, l'idée de créer le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) a été initiée lors d'un symposium en 1991 à Rüslikon, organisé par le Conseil de l'Europe en collaboration avec les autorités suisses. En 1992, un groupe de travail a été établi, travaillant en étroite collaboration avec un groupe de recherche suisse financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Ce groupe de recherche avait pour objectif d'élaborer et d'étalonner des descripteurs de compétences en langues. Les travaux du groupe et le pilotage du projet ont continué pendant une décennie et en 2001 le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues est publié<sup>66</sup>.

Le CECRL est un outil conçu pour répondre à l'objectif général du Conseil de l'Europe de « parvenir à une plus grande unité parmi ses membres » et d'atteindre ce but par l'adoption d'une démarche commune dans le domaine culturel. L'objectif est politique, social et économique : il est nécessaire d'asseoir la stabilité européenne en veillant au bon fonctionnement de la démocratie, de tenir en compte la large mobilité sociale, économique et linguistique, même face aux mouvements migratoires de plus en plus impactant sur les sociétés européennes. Dans ce cadre énormément articulé, les langues et les cultures contribuent par une meilleure connaissance des autres, en passant d'une logique de maîtrise d'une ou plusieurs langues à une logique d'interaction entre différentes langues, quel que soit le niveau de maîtrise de ces dernières.

---

<sup>65</sup>Convention culturelle européenne, traité n°018, Conseil de l'Europe, 1954  
<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=018>

<sup>66</sup> <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Il s'agit d'un des documents les plus influents dans le domaine de l'enseignement des langues en Europe et il décrit ce qu'un individu doit apprendre afin de pouvoir communiquer dans une ou plusieurs langues selon la variété du contexte culturel. Il définit de manière pragmatique et réaliste les objectifs et les niveaux de compétence linguistique (A1-C2) qui permettent à l'apprenant d'évaluer ses progrès et aux enseignants d'indiquer d'une manière claire et transparente le niveau de compétence acquis dans toute langue connue. Le CECRL propose une base pour la définition de plans d'apprentissage, examens linguistiques, manuels etc. contribuant ainsi à la coordination de l'apprentissage/enseignement des langues de la part de tous les pays de l'Europe.

Le caractère d'innovation présent dans le CECRL 2001, notamment l'approche de la compétence par « je peux » qui rend l'apprenant/utilisateur responsable et au centre de son parcours d'apprentissage, et l'utilisation de descripteurs pour l'alignement du curriculum, de l'enseignement et de l'évaluation, l'importance de l'interaction, l'auto-évaluation et l'autonomie de l'apprenant, ont été largement adoptés par la plupart des pays européens et d'autres nations.

D'autres, par contre, comme l'approche orientée vers l'action, la médiation et surtout le plurilinguisme, ont eu besoin de plus de temps pour en permettre la mise en pratique pendant ces vingt dernières années. Aujourd'hui, ces concepts moins largement appliqués sont développés et expliqués dans le Volume complémentaire du CECRL, diffusé en 2018 et publié officiellement en 2020 <sup>67</sup>.

Le Volume complémentaire du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) enrichit et clarifie le modèle descriptif du CECRL en définissant et développant plusieurs concepts. Il étend et complète les descripteurs du CECRL tout en élargissant la conceptualisation de l'enseignement des langues. Publié pour approfondir les concepts introduits dans le CECRL au cours des 20 années suivant sa parution, le Volume complémentaire remplace les descripteurs de 2001. Il propose des mises à jour des échelles existantes, notamment pour A1 et les niveaux C, et introduit de nouvelles échelles de descripteurs pour la médiation de textes, la médiation de concepts, la médiation de la communication, l'interaction en ligne, la phonologie et les compétences en langues des signes.

L'un des objectifs les plus importants du CERCL (2001 et 2018) est la promotion du plurilinguisme et du pluriculturalisme des citoyens et citoyennes en Europe dont le PEL (Portfolio Européen des Langues), qui est l'objet de la partie suivante et du projet VaBioLa, est un des outils les plus efficaces.

---

<sup>67</sup> <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>

## CHRONOLOGIE DU CECRL

Année	Événement
1991	Symposium "Transparence et cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe" à Rüschtikon, Suisse
1995	Publication du Projet 1 de la proposition de Cadre
1996	Consultation : envoi de plus de trois mille exemplaires à des institutions et experts dans tous les États membres
1997	Soumission du Projet 2 de la proposition de Cadre à la Conférence "Apprendre les langues pour une nouvelle Europe"
1998	Impression et diffusion du Projet 2 de la proposition de Cadre pour pilotage avec son Guide pour utilisateurs
2001	Lancement officiel à l'occasion de l'Année européenne des langues
2003	Développement de la version pilote du manuel pour la mise en relation des examens avec le CECRL
2007	Forum intergouvernemental sur les politiques linguistiques confirmant le rôle du CECRL et la responsabilité des États membres
2009	Publication du manuel "Relier les examens de langues au CECRL : Apprendre, enseigner, évaluer"
2013	Début du projet de révision du cadre conceptuel du CECRL
2015	Validation des projets de descripteurs des nouvelles échelles du CECRL dans différents domaines
2018	Publication en ligne du Volume complémentaire du CECRL avec de nouveaux descripteurs en anglais et en français
2020	Publication du "Common European Framework of Reference for Languages: Learning, teaching, assessment – Companion volume"
2021	Publication en français du "Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer – Volume complémentaire"
2022	Publication du volume d'études de cas "Enriching 21st century language education: The CEFR Companion Volume, examples from practice"

#### 4. LE PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES (PEL)

Au sein de la valorisation des compétences langagières de l'apprenant, le portfolio européen des langues (PEL) trouve sa place dans le cadre de la prise de conscience et de l'évaluation (formelle, informelle et auto évaluation) des compétences linguistiques et culturelles que chacun de nous acquiert tout au long de sa vie et qui font partie intégrante de la citoyenneté active et consciente.

Le PEL est un instrument basé sur le CECRL et destiné aux apprenants individuels et, en effet, ces deux documents (CECRL et PEL) ont été élaborés en parallèle. Les niveaux de compétence et leurs descripteurs, présentés dans un format simplifié de type « Je peux faire ... » pour une large gamme de différents types d'activités langagières, ainsi que des descripteurs pour les aspects qualitatifs de la performance, ont été insérés dans le PEL afin de permettre une autoévaluation et autoréflexion du parcours d'apprentissage langagier tout au long de la vie.

##### CHRONOLOGIE ESSENTIELLE DU PEL

1991	Symposium de Rüslikon (Suisse), on introduit pour la première fois le concept du Portfolio européen des langues (PEL), parallèlement au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
1997	Le Conseil de l'Europe publie le deuxième projet de CECRL, qui s'accompagne d'un ensemble d'études préliminaires pour la mise en œuvre du PEL dans différents domaines de l'apprentissage des langues.
1998 2000	Projets pilotes de PEL menés par quinze Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que par trois OING
2000	Le Comité de l'Éducation institue le Comité de validation qui doit contrôler la conformité des projets de PEL aux Principes et lignes directrices relatifs au PEL mis au point par le Comité de l'Éducation.
2001	Année européenne des langues - le Portfolio européen des langues fait son début dans le cadre du premier Séminaire européen sur le PEL, organisé à Coimbra (Portugal).
2010	118 modèles de PEL émanant de trente-deux Etats membres et de six OING/consortiums internationaux sont validés.
2011	En avril, les processus de validation et d'accréditation des nouveaux PEL ont été remplacés par un enregistrement en ligne basé sur le principe de l'auto-déclaration.

Le Portfolio européen des langues (PEL) vise à motiver les apprenants en reconnaissant leurs efforts pour étendre et diversifier leurs capacités langagières à tous les niveaux et à fournir un état des capacités langagières et culturelles acquises, utile par exemple lors de transitions vers des niveaux supérieurs d'apprentissage ou lors de recherches d'emploi nationales ou internationales.

Ces objectifs correspondent aux deux fonctions essentielles du Portfolio européen des langues : la fonction pédagogique et la fonction de documentation et présentation.

D'un côté, la fonction pédagogique vise à :

- accroître la motivation des apprenants pour améliorer leur capacité à communiquer dans différentes langues ;
- encourager les apprenants à faire de nouvelles expériences interculturelles ;
- entraîner les apprenants à planifier leur apprentissage, à réfléchir à leurs objectifs, à leurs méthodes d'apprentissage et à leur succès en langue étrangère ;
- favoriser un apprentissage autonome et accroître les expériences plurilingues et interculturelles de chaque apprenant à travers des contacts et des visites, la lecture, l'utilisation des médias et la réalisation de projets.

De l'autre côté, la fonction de documentation et de présentation vise à :

- documenter de manière complète, concrète, transparente et fiable la capacité langagière plurilingue et les expériences dans d'autres langues.

Les instruments contenus dans le PEL aident les apprenants à évaluer et à communiquer de façon détaillée et internationalement comparable les niveaux de compétence qu'ils ont atteints dans l'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères. Les occasions sont nombreuses de présenter un PEL à jour, par exemple lors d'un transfert scolaire, du passage à un cycle supérieur d'enseignement, du début d'un cours de langue, de la rencontre avec un conseiller professionnel ou de la candidature à un nouveau poste. Dans tous ces cas, le Portfolio est destiné à des gens qui ont leur mot à dire dans des décisions importantes pour son propriétaire. Il se peut également qu'un apprenant soit intéressé à disposer, à titre personnel, d'une documentation de ce type.

Le Portfolio européen des langues est donc un instrument de promotion du multilinguisme et du pluralisme culturel, il valorise les compétences linguistiques et interculturelles de celui qui étudie, connaît les langues, qu'elles soient acquises au sein du système éducatif formel ou dans d'autres contextes. De conséquence il exerce une fonction pédagogique de guide et de soutien de l'apprenant dans son processus d'apprentissage linguistique ; du fait qu'il est la propriété de l'apprenant, il en favorise l'autonomie et en encourage le processus d'auto-évaluation et, dans une perspective d'usage tout au long de la vie, il sert également de documentation et de présentation des différents niveaux de

compétences atteints dans les domaines éducatif et du travail. Sa fonction n'est pas de remplacer les certifications formelles, obtenues tant à l'intérieur du système scolaire qu'à l'extérieur, mais plutôt de les englober de manière systématique. Enfin, il s'adapte dans sa forme aux différents besoins de l'apprenant, à son âge, aux contextes et aux finalités d'apprentissage. Pour cette raison, différents modèles de PEL ont été créés, pour les enfants, pour les jeunes, pour les adultes ou pour des groupes d'apprenants dans des situations d'apprentissage particulières (par exemple les migrants).

Tous les modèles de PEL se composent de trois sections différentes :

- **Le passeport de langue** est régulièrement mis à jour par l'apprenant. Ce dernier y enregistre ses compétences dans les différentes langues, il s'évalue lui-même et il est évalué sur la base des niveaux communs de compétence linguistique du CECRL.
- **La biographie linguistique** vise à favoriser l'implication de l'apprenant dans la conception, la réflexion et l'auto-évaluation de son apprentissage; l'encourage à définir ce qu'il sait faire avec les langues qu'il étudie et inclut des informations sur les expériences linguistiques et culturelles acquises tant en milieu scolaire que dans des contextes différents.
- **Le Dossier** offre enfin à l'apprenant la possibilité de sélectionner et de rassembler des documents illustrant les résultats et les expériences décrits dans la biographie.

Et c'est dans la perspective d'une utilisation à vie que le Passeport de langues fait partie d'Europass, le CV européen, mis au point par le Programme des Politiques linguistiques du CoE et le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), l'organisme chargé d'Europass pour la Commission européenne.

## 4.1. Le PEL dans les pays du partenariat

### 4.1.1. Le PEL : Belgique

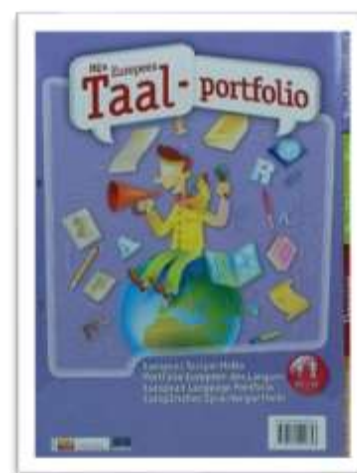
Dans le cadre de ce projet, nous nous limiterons à l'analyse du PEL dans l'enseignement de la Communauté flamande. L'enseignement flamand dispose d'un PEL accrédité :

*Mijn Europees Taalportfolio – Fin enseignement primaire-début enseignement secondaire (10-14 ans)*

Ce portfolio a été créé par un groupe d'experts<sup>68</sup> dans le cadre de la formation 'Clef d'Or2' (2007-2009).

Selon les formateurs un PEL adapté au public cible de l'enseignement flamand était nécessaire pour les raisons suivantes : les PEL existants sont soit très beaux, soit très étoffés au niveau du contenu, mais la combinaison des deux qualités est rare. Certainement pas pour la

tranche d'âge visée : le passage du primaire au secondaire. Les auteurs souhaitaient donc concevoir un portfolio solide et attrayant pour les jeunes entre 10 et 14 ans. Ils voulaient également développer un portfolio correspondant à la réalité de l'enseignement flamand où le néerlandais est la langue de scolarisation à côté des langues étrangères enseignées, le français et l'anglais, complétées



dans certains cas par d'autres langues vivantes (l'allemand, l'espagnol, ...) ou encore des langues anciennes (le grec et le latin). Ils aspiraient également à développer un portfolio des langues qui tiendrait compte des nouveaux objectifs finaux pour les langues vivantes étrangères. D'autres PEL<sup>69</sup> ont été développés pour des publics d'apprenants bien précis, ainsi : *Mijn eerste Europese Talenportfolio (6-12 ans)*. Ce portfolio des langues se compose d'un passeport, d'une biographie, d'un dossier et d'un guide de l'apprenant dans six langues : le néerlandais, le français, l'italien, le roumain, le turc et l'espagnol. Ce portfolio est lié aux niveaux A1, A2 et B1 du CECRL.

<sup>68</sup> Annick Keunen et Liesbeth Martens, formatrices « Clé d'Or ».

<sup>69</sup> Source consultée, différents types de portfolios et leur utilisation:

<https://data.onderwijs.vlaanderen.be/documenten/bestand.ashx?id=12547>

Deux e-PEL (d'origine néerlandaise) ont été publiés pour les apprenants suivants :

- Peppels.net (pour des élèves de l'enseignement secondaire, jusqu'à l'âge de 18 ans)
- Owik.net (pour des étudiants à partir de 18 ans)

Suite à notre analyse sur le terrain, nous constatons qu'il y a autant de pratiques d'utilisation du PEL qu'il y a d'acteurs de l'enseignement (Ministère de l'Enseignement, réseaux d'enseignement, conseillers pédagogiques, formateurs, enseignants, élèves et parents). Des modèles de Portfolios européens<sup>70</sup> servent de sources d'inspiration (p.ex. *Mon premier Portfolio européen des langues*, éd. Didier FLE), mais chacun l'emploie à sa guise. Toutefois, les différents acteurs soulignent l'utilité du PEL :

- pour éveiller les apprenants aux langues et pour les motiver,
- pour rendre l'apprenant conscient de son apprentissage des langues,
- pour que les enseignants aient un aperçu de la progression de leurs élèves en langues,
- pour créer « un parcours d'apprentissage » au sein d'une filière, d'une école,
- pour différencier, pour réfléchir sur le fonctionnement des langues, pour apprendre à apprendre, pour apprendre en autonomie, pour s'ouvrir aux autres et à leurs cultures.

Le Portfolio a de réels atouts dans son usage quotidien. Il permet de valoriser les langues et leur apprentissage. Il favorise une attitude positive des apprenants par rapport à l'apprentissage des langues étrangères. Il invite les apprenants à développer leurs compétences interculturelles. Il fait un clin d'œil à la citoyenneté européenne qui défend des valeurs démocratiques.

---

<sup>70</sup> Source : <https://www.coe.int/fr/web/portfolio>



#### 4.1.2. Le PEL : France

Plusieurs modèles du PEL destinés aux jeunes ont été publiés par l'éditeur Didier sous forme de livret : Mon premier portfolio européen des langues, pour l'école primaire ; Portfolio européen de langues pour le collège et Portfolio européen des langues pour les 15 ans et plus. Chaque PEL est composé de trois parties : Passeport pour faire état de son profil linguistique plurilingue ; Ma biographie langagière pour s'auto-évaluer dans différentes langues ; et Dossier pour conserver les productions et expériences en LV. La partie Ma biographie langagière semble être la partie qui ait été utilisée le plus fréquemment, permettant à l'élève de garder une trace de ses auto-évaluations.


Alors que le PEL n'est pas obligatoire en France, Perrot et Julié (2017) considèrent qu'il est très utile car il permet à l'enseignant d'introduire l'auto-évaluation dans une pédagogie actionnelle alignée à l'esprit du CECRL et des programmes. Ces auteurs précisent que même si l'enseignant ne se sert pas du PEL, il peut « s'en inspirer pour introduire l'auto-évaluation dans sa pédagogie » (ibid, p. 165). En effet, depuis plusieurs années les cahiers qui accompagnent les manuels scolaires intègrent souvent des fiches inspirées du PEL, alors que les livrets PEL semblent être de moins en moins utilisés. D'ailleurs, il est de plus en plus difficile de trouver certains modèles du PEL dans les librairies en France.

### 4.1.3. Le PEL : Grèce

Le système éducatif grec est purement centralisé, il y a une autonomie souvent appelée dans la bibliographie « autonomie relative » du professeur qui est complètement dépendant des institutions imposées, du curriculum qu'il doit absolument suivre et en n'ayant en même temps aucune chance de s'éloigner de tout ce qui est prévu et indiqué. Dans ce cadre centralisé où il n'y a pas d'autonomie et l'évaluation reste traditionnelle (tests écrits, examens en fin d'année), disons plutôt formative et finale. Au centre du processus d'apprentissage, l'évaluation demeure largement synonyme de tests de niveau, de certification ou de repérage à partir de référentiels de compétences et celle-ci restant globalement l'affaire des enseignants. L'apprenant n'est que peu impliqué dans le choix des modalités de sa propre évaluation, sinon pour subir des « épreuves » qui constituent des phases d'évaluation. Ce qui est prévu du Ministère est d'examiner les élèves afin de leur attribuer des notes. Il y a, bien sûr, de belles intentions quelquefois de la part du Ministère de rédiger p.ex. des bulletins d'évaluation descriptive ou de se concentrer sur le développement des compétences, sur l'auto-évaluation, mais dans la plupart des cas tout cela est ignoré et la majorité des professeurs préfèrent et se limitent aux examens écrits et oraux. Même l'évaluation initiale (ou diagnostic) pour un nouveau groupe d'élèves ou pour une nouvelle classe au début de l'année n'est pas prévue, elle est encore ignorée de la part des professeurs (ce qui montre peut-être un manque de formation adéquate).

L'évaluation authentique, de l'autre part, ne relève pas du contrôle, c'est-à-dire de la mesure des performances obtenues. Il s'agit d'une évaluation intégrée aux apprentissages et à la formation. De cette façon, l'autoévaluation et la co-évaluation sont rendues possibles, dès lors que l'apprenant tente de travailler sur le sens de son engagement dans la formation. Un de ses outils (techniques) est le portfolio qui permet également de développer les compétences linguistiques tout au long de la vie et de promouvoir le multilinguisme et le multiculturalisme.

Un portfolio documente l'apprentissage pendant un certain temps. Cette perspective à long terme reflète l'amélioration de l'élève en lui montrant l'importance de l'autoévaluation, la correction et la révision. Le portfolio de l'élève peut inclure : -un journal personnel, - des évaluations faites par ses pairs, - ses projets d'art, diagrammes-infogrammes, chartes, graphiques, - un travail ou un rapport de groupe, - ses notes personnelles, - ses brouillons et ses copies finales.



En 2008, Le ministère de l'Éducation Nationale a introduit le Portfolio des Langues Étrangères dans toutes les écoles primaires qui a été financé par l'Union Européenne et des ressources nationales. Une période de formation des enseignants sur les avantages de l'intégration de l'évaluation authentique à l'enseignement des langues étrangères s'est déroulée tout au long de l'année scolaire 2009-2010 et du matériel a été mis à disposition des élèves et des enseignants. Malheureusement, cette initiative est restée sans application pratique.

#### 4.1.4. Le PEL : Italie

L'Italie a développé différents modèles de PEL qui ont été validés par le Conseil de l'Europe avec pour objectif commun de fournir un soutien commun de fournir des informations claires aux utilisateurs tout en accompagnant et soutenant leur processus d'apprentissage<sup>71</sup>. La clarté des informations a été garantie en faisant constamment référence aux indicateurs de compétence du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), et en encourageant les utilisateurs à inclure des exemples concrets de leurs apprentissages dans le dossier. Pour répondre aux besoins individuels des utilisateurs, les PEL ont également intégré des rappels pour explorer leurs méthodes d'apprentissage, leurs préférences, la qualité des compétences acquises et leurs besoins linguistiques futurs. Ces rappels ont été perçus comme une des nouveautés les plus stimulantes et riches en perspectives du document.

Dans le cas du PEL destinés aux jeunes entre 11 et 18 ans, la présence de l'enseignant était et demeure nécessaire pour garantir la validité de chaque déclaration, mais la responsabilité de rendre l'outil effectif et efficace revient au propriétaire lui-même. Pour les plus jeunes, la famille peut également jouer un rôle, soit pour fournir des informations, soit pour soutenir le processus de croissance en intervenant activement.

Le PEL propose des innovations pédagogiques stimulantes, notamment dans la section Biographie qui permet de décrire les caractéristiques individuelles. En tant qu'outil pédagogique, le PEL représente l'une des modalités d'intervention scolaire les plus attentives à la personnalisation de l'enseignement.

---

<sup>71</sup> Modèles développés :

2002 Italie (Umbria) - Modèle pour apprenants dans le premier cycle de l'enseignement secondaire;

2002 Italie (Umbria) - Modèle pour apprenants dans l'enseignement primaire;

2002 CERCLES (Confédération européenne des Centres des Langues dans l'Enseignement supérieur) - Modèles pour apprenants dans l'Enseignement supérieur;

2002 Italie (Lombardie) Modèle pour apprenants dans le premier cycle de l'enseignement secondaire;

2003 Italie - Modèle pour apprenants dans l'enseignement supérieur;

2003 Modèle pour apprenants dans l'enseignement professionnel élaboré par l'Université de Sofia en collaboration avec 5 Pays européens (parmi lesquels l'Italie);

2003 Italie - Modèle pour apprenants dans l'enseignement primaire;

2003 Italie (Piemonte-Torino) Modèles pour apprenants à partir de 15 ans et adultes;

2004 Italie (Puglia) - Modèles pour apprenants de 14 à 20 ans;

2004 Italie (Trentino Alto-Adige-Bolzano) - Modèle pour apprenants dans l'enseignement primaire;

2005 Italie (Trentino Alto-Adige-Bolzano) Modèle pour apprenants dans le premier cycle de l'enseignement secondaire;

2009 Italie (Vallée d'Aoste/Bolzano) - Modèle pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (apprenants de 14 à 19 ans);

2010 Italie - Roma (Università degli Studi Guglielmo Marconi) - Modèle pour étudiants à partir de 16 (PEL électronique)

Concernant la Région Autonome Vallée d'Aoste, l'adaptation des deux modèles de PEL produits par la Provincia Autonoma di Bolzano-Alto Adige pour l'école primaire et l'école secondaire de premier degré<sup>72</sup> a été entreprise en raison des particularités linguistiques des deux territoires alpins, mais surtout en raison de leur caractère innovant. Ces modèles ont donc été adaptés au contexte valdôtain avant d'être validés par le Conseil de l'Europe. La collaboration entre la Région autonome Vallée d'Aoste et la Provincia Autonoma Bolzano-Alto Adige a également abouti à la création du PEL destiné aux élèves de l'école secondaire du second degré (apprenants de 14 à 19 ans), également validé par le Conseil de l'Europe.

Cependant, l'utilisation du PEL dans les écoles et les universités italiennes a connu des hauts et des bas. Bien qu'initialement adopté avec enthousiasme par de nombreux enseignants de langues, en particulier dans le primaire et le secondaire du premier degré, son utilisation a progressivement diminué au fil du temps, principalement en raison du manque de coordination des programmes linguistiques avec ceux des autres disciplines. Bien que des parties des manuels scolaires soient parfois inspirées du PEL, son intégration dans les programmes scolaires reste limitée. Cette situation a conduit à un usage sporadique du PEL, et une étude menée par l'Université Ca' Foscari auprès d'un groupe d'étudiants universitaires a révélé un faible pourcentage de jeunes connaissant le PEL en tant qu'outil didactique<sup>73</sup>.

---

<sup>72</sup> <https://scuole.vda.it/index.php/adattamenti/materiali-di-supporto>

<sup>73</sup> <http://doi.org/10.30687/ELLE/2280-6792/2020/03/004>.

#### 4.1.5. Le PEL : Portugal

Le Portugal dispose de deux modèles de PEL accrédités :

- 1) Portfolio européen des langues – Enseignement secondaire, Collège (10-15 ans)


Des descripteurs ont également été créés en portugais, ukrainien, mandarin et créole capverdien afin de faciliter le processus d'auto-évaluation pour les élèves âgés de 10 à 15 ans qui parlent d'autres langues.

- 2) Portfolio européen des langues – Enseignement secondaire, Lycée (plus de 16 ans)

En plus de ces deux modèles, il existe un document distinct pour l'école élémentaire (6-10 ans) : Mon premier Portfolio européen des langues, conçu pour accompagner l'apprentissage des langues des élèves de l'école primaire. Il devrait constituer un outil pédagogique important pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues à l'école, ainsi que pour accroître l'intérêt des enfants pour la découverte d'autres langues et cultures et apprendre ainsi à connaître et à respecter les différences.

Nous avons ressenti une certaine difficulté à identifier les pratiques d'utilisation du PEL dans les écoles au Portugal, ce que certains ouvrages expliquent par le manque de références à ces modèles (pourtant définis dans le site du Ministère de l'Éducation) dans les manuels scolaires, qui constituent au Portugal la base du processus d'enseignement-apprentissage, notamment dans les classes de langues. On déplore également le manque d'incitation, de la part du Ministère de l'Éducation, aussi bien pour l'utilisation du PEL que pour la promotion du plurilinguisme en général. D'autre part, les associations de professeurs de langues elles-mêmes ne semblent pas disposer de données chiffrées concrètes sur l'utilisation des PEL (combien de professeurs, combien de classes, dans quelles langues, etc.). Enfin, on souligne la grande variabilité de l'utilisation pédagogique des PEL dans la formation initiale des enseignants. Certains établissements les intègrent, tandis que d'autres ne le font pas. De plus, il est remarquable que très peu de pratiques pédagogiques analysent les PEL, même dans les établissements qui les abordent.

Il existe quelques mémoires sur l'utilisation du PEL dans le contexte scolaire, notamment avec un travail de projet de master (Le portfolio européen des langues : la fonction pédagogique du dossier, par Maria Manuela da Silva Benzinho Almeida Costa - septembre 2011, FCSH-UNL), ainsi que dans le contexte de l'enseignement supérieur (Martins, Cláudia et María Asunción Pérez Pajares (2014). Le Portfolio dans la classe de langue, culture et littérature. Dans María del Carmen Arau Ribeiro et Isabel



Chumbo (éditeurs), *Communication without Borders - Selected Papers of the International Conference Languages 2011 : X Meeting of Aprolínguas and II Meeting of ReCLes.pt*, pp. 99-126. Guarda : Instituto Politécnico da Guarda). Il s'agit toutefois de travaux de réflexions datant de quelques années et correspondant à des expériences occasionnelles, même dans les institutions où les PEL ont été mis en œuvre et ont motivé ces travaux.